



AVENANT 1 Au Règlement Sportif

Modification du Permis d'organisation FFSA N° C55 du 05/02/2021

Art. 1 - Organisation

1-2. Calendrier

V 6 Mars Essais présaison	MAGNY-COURS
V 21 - S 22 - D 23 - L 24 Mai	ALBI
V 9 - S 10 - D 11 Juillet	DIJON
V 27 - S 28 - D 29 Août	LEDENON
V 24 - S 25 - D 26 Septembre	NOGARO
V 22 - S 23 - D 24 Octobre	MAGNY-COURS
V 12 - S 13 - D 14 Novembre	LE MANS

La FFSA et les Organismes du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements

- Tout pilote qui prend le départ sera classé (même sans franchir le drapeau à damier)
- ~~Pour chaque équipage engagé lors d'une manifestation, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, 2, 3, 4~~
- Chaque pilote marquera les points dans les courses auxquelles il participera

Un classement sera établi pour les Trophées 1300 MITJET & MITJET EVO, lequel donnera lieu à une attribution de points selon le tableau.

Jean-Jacques HENGEL
Le 28/06/2021

PAGE 1/1

